

PROGRAMME DE FORMATION

Pilote de drone professionnel



Durée : 60 heures

NB : Les dates ou l'ordre des sessions sont susceptibles d'être modifiées selon nombre d'inscrits.

Semaine ①	Préparation à l'examen théorique
Semaine ②	Apprentissage de la pratique pilotage

OBJECTIFS

L'utilisation des drones dans la production audiovisuelle et technique est devenue aujourd'hui une pratique incontournable.

L'usage du drone professionnel permet d'offrir des images aériennes de grande qualité à un coût maîtrisé.

Les professionnels de l'image tout comme les entreprises doivent aujourd'hui composer avec ces appareils, les intégrer à leurs méthodes de travail et en maîtriser les techniques, ce qui exige des compétences spécifiques que **DMDRONE Métropole** s'engage à vous apprendre.

Les stagiaires seront capables à l'issue de la formation complète de piloter un drone selon les critères détaillés ci dessous. Le tout selon la législation en vigueur.

La préparation de l'examen théorique sera assurée par un instructeur compétent et certifié, ceci afin d'optimiser les chances du stagiaire d'obtenir son certificat de télépilote nécessaire à l'utilisation de Drone à usage Professionnel.

CONTENU DU PROGRAMME PARTIE THEORIQUE (35 heures)

Pendant dix jours **DMDRONE Métropole** prépare les stagiaires à l'examen théorique télépilote qui sera passer auprès de la DSAC (Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile).

En fin de formation et selon le calendrier de la DSAC, les élèves stagiaires passeront l'examen. Cette formation théorique reprend le programme établi par l'arrêté du 16 juin 2000. La préparation au brevet Théorique Drone est dispensée par un instructeur aguerri et porte sur les questions du Q.C.M. du "Théorique Drone"

PROGRAMME THEORIQUE

- L'aérodynamique, force motrice...
- Réglementation aérienne
 - Communication : Alphabet international, fréquences radios, phraséologie
 - Navigation : QFE, QNH, QNE, nord magnétique, calcul de cap, détente adiabique, distances sur une carte
- Mécanique Drone
- Météorologie (les nuages, anticyclones, METAR, SIGMET)
- Convention, advection
- Les règles de l'air
 - Facteur Humain
- Visites pré-vol et check-list
- QCM portants sur des questions ayant été posées lors de précédents examens DSAC.
- Questions relatives aux spécificités des drones, selon nouvelles règles de juillet 2018.

PARTIE PRATIQUE PILOTAGE

(20 heures)

DMDRONE Métropole prépare les stagiaires à l'obtention de la DNC (Déclaration de niveau de compétences). Environ une vingtaine de vols de 20mn.

Les stagiaires piloteront sur Phantom 3 ou 4 et Mavic Pro, selon disponibilités et sur un drone équipé d'une nacelle 3 axes selon leur progression pendant la formation.

Selon les conditions météorologiques le /les stagiaires piloteront en extérieur ou sur simulateur en cas d'intempéries. Au moins une journée sera consacrée à une prise de vue sur des drones type phantom DJI avec mise en situation de prestation.

Un temps sera également consacré aux démarches administratives prévol (rédaction MAP, dépôt de demande en préfecture).

DMDRONE Métropole vous accompagne à l'issue de la formation pour l'enregistrement de votre MAP auprès de la DGAC.

PROGRAMME PRATIQUE

Cinq jours de formation (25 heures) avec un instructeur diplômé

Module 1

Prise en main, réglages du drone

Initiation

Vol en double télécommande

Règles de sécurité, danger des batteries Mode ATTI, GPS, Fail Safe, Home lock Contrôle des axes de tangage et roulis Contrôle du lacet. Décoller et atterrir en sécurité

Module 2

Gestion du tangage, du roulis, du lacet et des gaz. Savoir naviguer entre plusieurs points fixes grâce aux commandes de vol. Explications sur l'utilisation des batteries.

Module 3

Décoller et atterrir en sécurité devant soi. Appliquer des corrections de Dérives pendant la navigation. Gestion

des translations. Faire varier la hauteur de vol entre plusieurs points fixes. Gérer la navigation sur un parcours défini par l'instructeur.

Se diriger vers plusieurs points fixes au sol en gardant l'axe du drone fixe. Apprendre à réaliser un 8 grâce au roulis, lacet et tangage.

Module 4

Réglementation des drones et leur utilisation en milieu urbain
Démarches administratives explications MAP et demandes d'autorisations de vol en milieu urbain.
Prises de vues vidéos et photos.

Module 5

Mise en situation de mission, acquisition d'images en autonomie et récupération des données. Validation des acquis.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE

MOYENS PEDAGOGIQUES

Une salle de cours munie d'un écran et d'un tableau pour les cours théoriques.

Un accès à un site d'entraînement en ligne.

Un terrain de vol en extérieur

Drones à double commandes

écran retour vidéo pour apprentissage du cadrage

MOYENS D'ENCADREMENT

**Intervention de personnes qualifiées dans ce domaine
de formation :**

Fanfare David / Président DMDRONE Métropole, pilote de drone professionnel, formateur cession "pratique"

Brochier Maxime / pilote de drone professionnel, formateur session "pratique"

Isabelle Vali / télépilote, instructrice session théorique

Steve rebatu / Instructeur théorique, télépilote

FORMATION THEORIQUE

Formateurs certifiés animent les sessions de cours

Visualisation de vidéos en rapport avec les thématiques abordées.

Travail de groupe

Evaluation des acquis

Test via QCM du « Théorique Drone »

Les codes d'un site d'entraînement personnalisé seront remis à chaque apprenant en début de stage.

FORMATION PRATIQUE

Travaux de mise en situation

Evaluation individuelle des acquis

Examen interne en fin de formation drone pour la vérification des acquis.

Afin de justifier la réalisation de la formation, des feuilles de présence devront être signées par les formateurs, ainsi que par le stagiaire chaque jour de formation.

DISPOSITIFS PERMETTANT D'ÉVALUER LES RESULTATS

FORMATION THEORIQUE

Acquisition d'un certificat théorique pilote Drone remis par la DGAC en cas de réussite à l'examen. **FORMATION PRATIQUE**

Remise après validation d'une attestation de formation et Déclaration de Niveau de Compétence (DNC) par DMDRONE pour les vols en scénarios S1,S2,S3.

DUREE DE L'ACTION

FORMATION THEORIQUE

Elle se déroule sur une période de cinq jours.

Le cinquième jour une demi-journée de révision est organisée suivi du passage à l'examen à la DGAC selon le calendrier

FORMATION PRATIQUE

Elle se déroule sur une dure de cinq jours. La DNC est remise par DMDRONE Métropole à l'issue des 5 jours de formation en fonction des compétences de l'apprenant.

LIEU

Cette formation qualifiante se déroule à Lyon, Caluire.

DMDRONE Métropole peut également se déplacer dans toute la France ainsi que les DOM, afin de dispenser des formations pour différents organismes à condition que ces derniers soient en mesure de fournir un lieu équipé (salle de cours avec accès internet et vidéoprojecteur), ainsi qu'un terrain dégagé intérieur et extérieur.

PUBLIC CONCERNE

Un public actif sur le plan professionnel.

Aux personnes qui souhaitent se lancer dans les métiers du drone. Aux chômeurs en voie de reconversion

Aux personnes souhaitant un acquis supplémentaire dans le cadre de leur travail (BTP, Photographes, géomètres, etc...)

A toute personne souhaitant exercer le pilotage de drone en toute légalité.

DMDRONE est référencé Datadock pour les personnes désirant se faire financer la formation par des organismes type AFDAS, FONGECIF, FAFCEA, POLE EMPLOI..



DmDrone Métropole

Mobile: 0659794765- Email: david@dmdrone.com - N°SIRET : 84787861800010

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de DA 84691634969 auprès du Préfet de Lyon.